



QUINCY, NOTRE PATRIMOINE

VIE
SCOLAIRE

LA MALLE
AU GRENIER

L'ALERTE
DE MASSONGY





Sommaire

LA COMMUNE

Le mot du Maire.....	3
Cérémonie du 8 mai.....	4
Premier mariage dans votre mairie.....	5
Le carnaval du 5 mars.....	5
Solidarité Ukraine.....	6
Nettoyage de printemps.....	6
À vos agendas !.....	7
Modifications mineures des horaires de la mairie.....	7
Enfance jeunesse - La Clairière.....	8
Vie scolaire.....	9
Développement durable.....	10
Démocratie participative.....	11
Le budget 2022.....	11
Démission de Bernard Bullat.....	11
L'urbanisme.....	12 - 13

INTERCOMMUNALITÉ

Points d'apport volontaire.....	14
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Bas-Chablais.....	15
Arrêté de sécheresse pour le Chablais.....	15

ASSOCIATIONS

La Malle au Grenier.....	16
Tirelire des écoles de Massongy.....	17
L'AFFRAG.....	17
GPM : L'Alerte de Massongy.....	18-21
La vie de la bibliothèque.....	22-24

DIVERS

Les branches de vos arbres dépassent, que faire ?.....	25
Nuisances sonores.....	26
Info défibrillateur.....	27
Frontaliers, faites-vous recenser.....	27

Photos / Illustrations : Mairie - Associations - Freepik
Tirage : 1 000 exemplaires
Graphisme et impression :
Repro Léman - 74200 Thonon-les-Bains - 04 50 71 91 59
R-L.fr

LE MOT DU MAIRE



Jouons !

Enfin, nous pouvons nous retrouver en famille et entre amis, boire un verre en terrasse ou aller au restaurant, au cinéma, sans contrainte, retrouver cette liberté qui nous a tant manqué pendant 2 ans.

Les enfants retrouvent une école plus sereine et des copains sans masque, ils vont en classe verte avec leurs maîtresses et à la ferme avec le centre de loisirs, à la bibliothèque et à la Ludothèque le mercredi. La vie reprend son cours pour la plus grande joie des petits et des grands.

Pour votre équipe municipale, c'est la découverte d'un mandat plus classique. Les invitations à des cérémonies officielles et à des réunions entre collègues élus se font plus nombreuses. Plus de visites aussi de nos administrés en mairie. Parfois pour un rendez-vous avec Momar, notre conseiller numérique.

On retrouve notre Chablais de nouveau saturé de voitures, de vélos, de piétons. Est-il nécessaire de rappeler ici l'importance de se respecter sur la route comme ailleurs ? Beaucoup des utilisateurs de nos voiries roulent encore bien trop vite. Pensons à nos enfants et lâchons du lest, pour la sécurité de tous !

Les projets se concrétisent et ont pris la forme de plusieurs questionnaires déposés dans vos boîtes aux lettres. À l'instar de Thonon-Agglomération, qui termine l'élaboration de son projet de territoire, votre équipe municipale dessine le projet de votre

commune pour les années à venir. Début des études pour la création d'un lieu convivial à l'ancienne mairie et la restauration du domaine de Quincy.

Le vote du budget a eu lieu comme chaque année à cette période. Il est équilibré en dépenses et en recettes et fait la part belle aux subventions.

Je rappelle que les réunions du Conseil Municipal sont publiques et donc ouvertes à tous les Massongiennais qui souhaiteraient y assister. La démocratie reprend ses droits avec la sortie de la crise sanitaire et je m'en réjouis.

Et ce titre « Jouons ! » pour définir aussi et surtout le principal investissement de cette année 2022, à savoir le remplacement de nos deux principales structures de jeux (dedans et derrière l'école), au profit de nouveaux éléments amusants, colorés, et surtout bien sécurisés.

Dans l'attente de vous croiser sur une des nombreuses festivités organisées dans le Chablais, je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, et une bonne lecture de ce nouveau bulletin communal.

**Le Maire,
Sandrine DETURCHE**

LA COMMUNE



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Avec le retour de la guerre sur le sol européen, la cérémonie du 8 mai avait cette année une saveur douce-amère.

Amertume de voir la barbarie de nouveau à nos portes, douceur de ressentir la solidarité des Massongiens pour accueillir une famille en provenance d'Ukraine dans notre village, ou pour aider ceux restés dans leur pays.

Merci à vous tous qui, par vos dons et votre temps, avez redonné le sourire à des familles ukrainiennes, ici ou là-bas.

Merci également aux membres du CCAS, aux associations de notre commune, aux nombreux élus, ainsi qu'aux forces de l'ordre, pompiers et anciens combattants présents ce jour-là.



PASSER LE FLAMBEAU

Nos anciens combattants ne rajeunissent pas !
Ils ont donné de leur temps pendant de nombreuses années
et cherchent maintenant à passer la main.

Si vous souhaitez vous investir sur nos cérémonies en tant que porte-drapeau, merci de vous présenter en mairie ou de rédiger un courriel à mairie@massongy.fr



CARNAVAL LE SAMEDI 5 MARS

LE CARNAVAL A PRIS DES ALLURES DE FÊTE DE VILLAGE EN CE JOLI MOIS DE MARS.

Après l'atelier « maquillage », le traditionnel défilé - en musique - a eu lieu dans notre village. Les déguisements et les « brouettes-chars » étaient tous plus beaux les uns que les autres !

À notre retour à la salle des fêtes, nous avons pu participer à nombreux jeux et ateliers :

- Atelier « éveil musical » pour les moins de 6 ans, avec chant de comptines et maracasses.
- Parcours de vitesse et d'équilibre avec ou sans brouette (suivant l'âge du compétiteur)
- Relay-brouette (une personne dans la brouette et une qui la pousse, on échange à mi-parcours), fou rire garanti !
- Lancé de bottes de paille (de différentes tailles)

L'après-midi s'est terminé en brûlant le « bonhomme hiver », un dragon fabriqué par les enfants du périscolaire.

En bref, une super journée entre rires et confettis sous le soleil.



PREMIER MARIAGE DANS VOTRE MAIRIE

Le premier mariage a eu lieu dans votre nouvelle mairie, et c'est dans ce cadre magnifique qu'Angéline et Aurélie se sont dit « oui » pour la vie !

L'ensemble de l'équipe municipale félicite chaleureusement les jeunes mariées et leur souhaite beaucoup de bonheur à venir.
Vive les mariées !



SOLIDARITÉ UKRAINE

L'accueil communal

Pour faire suite à l'arrivée de réfugiés dans la région, un chantier solidaire a été lancé d'urgence - sur l'un des appartements communaux - afin d'avoir un logement de secours pour accueillir une famille en difficulté.

Un appel aux bénévoles a été lancé pour réaliser des petits travaux de peinture et récupérer du mobilier pour aménager les lieux. Notre demande a été entendue car plus d'une trentaine de personnes, la plupart de la commune, sont venues pour peindre et nettoyer les pièces, apporter des équipements comme de la vaisselle, une table, des chaises, un canapé, un téléviseur, une machine à laver, etc.

Ce projet solidaire a également été soutenu bénévolement par quatre établissements locaux dont la société Hauteville et le magasin Briconautes - tous deux situés à Douvaine - la quincaillerie Magretti à Sciez et l'entreprise de bâtiments Ramiqi Viola sur Massongy.

Grâce à cet élan de générosité, les travaux ont été terminés rapidement et une famille a pu s'y installer, dans l'attente de la fin du conflit.

Les Dons des Massongiens

Au début du conflit, beaucoup d'associations ont organisé des collectes pour acheminer des produits de première nécessité au plus près du conflit. La commune de Massongy a récolté de très nombreux dons, notamment des produits d'hygiène et du matériel médical qui ont été transportés grâce à la Protection Civile.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS, LE SAMEDI 12 MARS

Très belle journée avec une vingtaine d'enfants et tout autant d'adultes. De nombreux déchets ont été collectés, 80% de la commune a pu être nettoyée.

77kg de déchet ont été rapportés !

Comme chaque année, on déplore le nombre de mégots ramassés, merci de cesser ces pratiques inciviques qui polluent l'eau du Léman. La matinée s'est terminée par un apéritif sans alcool offert par la municipalité. Merci à tous !



À VOS AGENDA

VOICI LA LISTE DES PROCHAINS ÉVÈNEMENTS QUI AURONT LIEU SUR NOTRE COMMUNE

Juin

- **Mardi 21** : Concert de l'École de Musique de Massongy
À partir de 18h, devant l'école.

- **Samedi 25** : Fête de l'école
(spectacle des enfants, buffet et kermesse)
À partir de 11h, à la salle des fêtes.

- **Dimanche 26** : Farfouille de la Tirelire des Écoles de Massongy
De 8h à 17h, à la salle des fêtes.

Juillet

- **Mardi 13** : Fête Nationale
(animations, buffet et feux d'artifice)
À partir de 19h, à la salle des fêtes.

Septembre

- **Samedi 3** : Balade des Massongiens
(coupon-réponse joint à ce bulletin)

- **Dimanche 4** : Forum des Associations
À partir de 10h, au préau de l'ancienne mairie.

- **Samedi 24** : La nuit est belle !
(en partenariat avec le Grand Genève).

Octobre

- **Jeudi 20** : Goûter d'halloween
(en partenariat avec la TEM)
À partir de 16h30, à la salle des fêtes

Novembre

- **Vendredi 11** : Cérémonie du 11 novembre, avec la participation des enfants de l'école
Dans les jardins de la mairie

- **Week-end des 26 et 27** : Festival de théâtre, Quincy soit'il !
Au Petit Théâtre de Quincy et à la salle des Fêtes

Décembre

- **Samedi 3** : repas des aînés

Et toujours d'actualité,
les Lundis'traction
en partenariat avec le CCAS.

* * *

À destination de nos anciens et autres amateurs de Scrabble et Belote, participez à ce moment convivial à l'ancienne mairie les lundis suivants

- 5 et 9 septembre
- 10 octobre
- 7 et 21 novembre
- 5 et 19 décembre

Au plaisir de vous retrouver
sur l'un de ces prochains évènements

MODIFICATIONS MINEURES DES HORAIRES D'OUVERTURE

au public des services administratifs de la mairie

Le service accueil fermera désormais tous les soirs à 18h au lieu de 18h30.

Le service urbanisme fermera quant à lui à 16h30, sauf le mardi où la fermeture est programmée à 18h. En contrepartie, il sera ouvert les jeudis après-midi.

Concernant ce service, et afin de pouvoir vous répondre au mieux, il vous est demandé de donner priorité à la prise de rendez-vous.

ENFANCE - JEUNESSE LA CLAIRIÈRE

CANTINE À 1 €

Au 1^{er} mars, la commune est entrée dans le dispositif « tarification sociale des cantines », qui permet de facturer aux familles à faible quotient familial (inférieur à 800 €), seulement 1 € par repas et par enfant.

Opération blanche pour la commune puisque l'Etat complète la différence par une aide de 3 € pour chaque repas facturé.

La mise en place de cette mesure permet donc l'accès à un repas complet et équilibré, dans un lieu d'inclusion et de partage, à toutes les familles qui le souhaitent, même les plus modestes.

REPAS VÉGÉTARIENS

Depuis le retour des vacances de printemps, nous testons le régime végétarien à la cantine.

À partir de là, nous proposerons dès cet été 3 types de repas, standard, sans-porc et végétarien (le repas végétarien sera proposé d'office aux enfants ne mangeant pas de porc les jours où celui-ci figure au menu). Veuillez à bien renseigner votre choix dans la fiche de chaque enfant sur le portail famille.



CIRCUIT SPORTIF ET MERCREDIS NEIGE

En 2021/2022, 10 enfants de 6 à 12 ans étaient inscrits au « circuit sportif » tout au long de l'année. Ils ont pu profiter des cours de ski et snowboard en janvier/février et de l'activité cirque d'avril à juin.

Les fidèles du circuit ont été rejoints par 13 enfants supplémentaires lors des « mercredis neige ». Tous les skieurs et snowboardeurs ont terminé la session avec un passage de niveau. Bravo à eux !

Pour 2022/2023, le circuit et les mercredis neige sont ouverts aux plus jeunes, dès 4 ans.

L'année sera découpée en 3 cycles :

- Du 14 septembre au 14 décembre,
- Du 04 janvier au 1er mars,
- Du 08 mars au 28 juin.

Deux groupes seront constitués :

- Pour les 4-6 ans : cirque, ski puis skateboard
- Pour les 7-12 ans : skateboard, ski/snowboard puis cirque.

Les inscriptions sont à faire par mail avant le **31 août** et sous réserve de places disponibles.

Pour la session de ski/snowboard (« circuit sportif » comme « mercredis neige »), l'équipement reste à la charge des familles.



L'ITINÉRAIRE CULTUREL

« L'itinéraire culturel » n'ayant pas rencontré un franc succès, il est remplacé pour l'année scolaire prochaine par des cours de dessin.

Le mercredi matin de 10h à 11h30, les 7-12 ans inscrits à l'année découvriront différentes techniques de dessin au fur et à mesure des cycles.

ATTENTION : pour le « circuit sportif », comme pour les cours de dessin, l'inscription est un engagement à l'année, ces activités seront facturées de septembre à juin, que l'enfant soit présent ou non. Le coût de l'activité est à ajouter à celui des journées ou demi-journées de présence au centre.

ÉTÉ 2022 : À L'ABORDAGE !

Les inscriptions pour l'été sont ouvertes depuis le **7 juin**. La Clairière accueillera les enfants du 8 juillet au 19 août, de 7h à 19h (hors jours fériés).

Repartis en plusieurs équipages, nos petits moussaillons se lanceront dans une course marine effrénée pour prendre le contrôle d'une île, et percer les secrets du temple mystérieux qui s'y trouve.

Peut-être renferme-t-il un fabuleux trésor ou l'accès à la fameuse cité d'Eldorado ?

Recrutement de l'équipage, test des compétences, sabotage, affrontements, courses, réconciliation et chasse aux trésors, l'été promet d'être riche en aventures !

Le programme des activités est disponible sur le portail famille ainsi que les inscriptions pour 2022/2023.





VIE SCOLAIRE

CLASSE VERTE

Les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 sont partis cinq jours en classe découverte à Arâches-la-Frasse en Haute-Savoie pour découvrir des activités sportives et artistiques en lien avec la montagne.

Ils ont pu faire du tir à l'arc, de l'escalade, une course d'orientation, une randonnée au cirque de Sixt-Fer-à-Cheval, découvrir la faune et la flore locale et réaliser une production d'art plastique à la craie.

Des moments collectifs forts qui ont été partagés par les enfants et les adultes accompagnateurs à qui nous disons un grand merci.

Nous souhaitons aussi remercier la mairie, le Département, la Région et la TEM qui ont soutenu financièrement le projet.

Le prochain projet aura lieu en 2025. De cette façon, chaque élève bénéficiera de ce projet au cours de sa scolarité à l'école de Massongy.

L'équipe enseignante



LE CROSS

Le cross de l'école de Massongy a eu lieu le vendredi 15 avril. Beaucoup de parents sont venus encourager les enfants, qui étaient ravis de leur performance ! Chacun a donné le meilleur de lui-même et cela restera un beau moment partagé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

VOS ÉLUS S'ENGAGENT POUR QUE VIVE LA BIODIVERSITÉ !

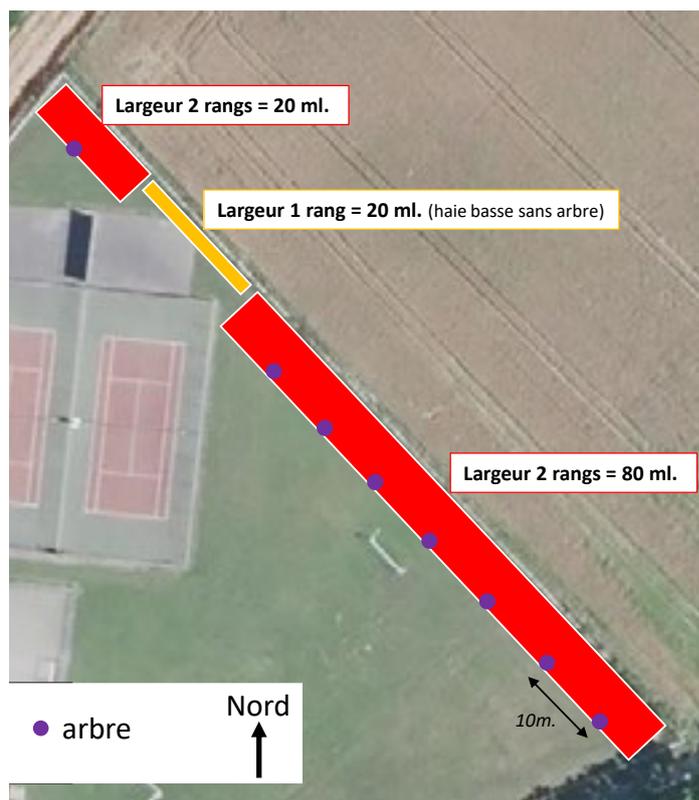
Tout d'abord, sur le volet pédagogique, par l'organisation de 2 projections dans le cadre du Festival du Film Vert.

« Un monde sous vide » et « Graines de résistances » ont été projetés le samedi **14 mai** à la salle des fêtes.

Ensuite sur le volet pratique, élus et équipe en charge de la jeunesse se sont retrouvés autour de Johann Mathieu pour envisager la mise en place d'une haie vive derrière le skate-Parc.



Un spécialiste des arbres, employé de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), est venu nous expliquer comment concrétiser cette idée qui nous permettra de redonner de la hauteur et de la vie à ce site, en lien avec l'école.



DÉMOCRACIE PARTICIPATIVE

Deux enquêtes ont été distribuées dans vos boîtes aux lettres, afin d'avoir un retour des Massongiens sur deux sujets d'importance, à savoir le devenir des terrains de tennis et la réhabilitation de l'ancienne mairie en auberge communale.

Concernant les terrains de tennis, seuls 19 réponses nous sont parvenues. Le sujet intéresse à priori peu, ce qui n'est pas étonnant : les Massongiens ont déjà trouvé auprès des communes voisines des clubs dynamiques et organisés, ayant à leur disposition des infrastructures de très bonne qualité (terrains refaits à neuf et couverts, avec sanitaires et vestiaires).

Dans les propositions de requalification, plusieurs familles proposent de remplacer ces terrains par un aménagement dédié aux vélos de type Pump-Track ou jeux pour les tout-petits.

Concernant l'ancienne mairie, nous avons reçu 131 réponses. Les retours sont très positifs et on sent que le projet est fortement attendu ! Cela explique cette belle participation.

La suite dans le prochain bulletin !



LE BUDGET COMMUNAL 2002

Dans le contexte actuel de diminution des ressources financières de l'État, la municipalité poursuit ses actions de recherche d'économie de fonctionnement tout en accompagnant la qualité des services publics notamment envers la jeunesse, optimisation des recettes et volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Le budget est proposé sans augmentation des taux de fiscalité locale. L'augmentation de l'impôt découlera de la revalorisation des bases décidée par l'État.

La section d'investissement comprend essentiellement l'achèvement de la rénovation du presbytère en mairie, les études de voirie pour la RD 225 Ballaison, les études de rénovation du site de Quincy et de l'extension de l'école.

Ces dépenses sont financées par l'excédent de fonctionnement, le FCTVA, les subventions sollicitées et notifiées : La DETR de l'État pour les toitures de Quincy, la Région, contrat bonus relance pour les aménagements extérieurs du presbytère, la Région pour la vidéosurveillance, et le département dans le cadre du CDAS 2021 pour l'aménagement intérieur de la mairie.

Une deuxième tranche de travaux de voirie a été programmée sur le marché à bons de commande.



DÉMISSION DE BERNARD BULLAT, ADJOINT

Le 13 juin, nous recevions en mairie la lettre de démission de M. Bernard BULLAT, adjoint aux travaux, aux bâtiments et à la voirie.

Des raisons de santé justifient cette décision qu'il ne lui a pas été facile de prendre, étant quelqu'un de très investi depuis 2 ans.

Nous remercions Bernard pour tout le travail effectué, et souhaitons la bienvenue à Joël DEMIERRE.





L'URBANISME

DEMANDES DE DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES

AUTORISATIONS D'URBANISME
DU 15 NOVEMBRE 2021 AU 1^{ER} MAI 2022

Nom du demandeur	Nature des travaux	Adresse du terrain
ROULLARD	Générateur photovoltaïque 3,3 KwC	2 route de Genève
SOLEIL VERT DE France	Générateur photovoltaïque 3 KwC	11 route de Bardenuche
LACHENY	Piscine 3,5 m x 8,5 m	Impasse des Bels
RONDEAU	Pose d'une clôture et d'un portail	10 impasse des Bels
ISOWATT	Pose de panneaux photovoltaïques / 40 m ²	13 chemin de thénieres
TABACCHI	Clôture en panneaux rigides	73 route du Bourg
NEVES SIMOES RICARDO	Clôture	5A route de Sous-Etraz
DOUCET	Ouverture fenêtre + pose velux	26 route de Sous-Etraz
ALIAGA	Clôture	1 chemin du Bois Etienne
EDF ENR	Générateur Photovoltaïque	6 rue du Banset
CETTOUR ROSE	Abri piscine avec local technique	38 route de Conches
HOME INVEST HOLDING PROMOTION	Changement de destination grange en habitation	2 chemin des grands prés Lieudit Peureuse
BONNAZ	Pergolas bois	35 route de Sous-Etraz
INOGREEN	Installation Photovoltaïque 32 m ²	14 chemin des Clos
DUTRUEL	Ajout de 2 fenêtres de toit 78 x 118 cm	14 route de Thonon
FAVRE	Piscine 3,75 m x 7 m + local piscine 6 m ²	9 chemin de Rosières Les Gleterans
GAEC ON SEME	Installation de 2 bassins de rétention d'eau à ciel ouvert	34-38-40 Route de l'Eglise
MASSE	Réfection toiture	Route de Messery
LE JONCOUR / FAVRE	Rénovation	33 route du coin cornu
INOGREEN	Installation Photovoltaïque 32 m ²	18 route de Ballaison
DE QUEIROS / FERRO	Muret 60 cm + clôture 1 m	6 impasse des Bels
BEDOUET	Portail	5 chemin de Thenières
BORY	Piscine 3,5 m x 8 m	2B chemin des Grandes Conches

DEMANDES DE DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES (SUITE)

AUTORISATIONS D'URBANISME
DU 15 NOVEMBRE 2021 AU 1^{ER} MAI 2022

Nom du demandeur	Nature des travaux	Adresse du terrain
REMY	Piscine 3 m x 5 m	1 lotissement des Crêts
ENGIE MY POWER	Installation photovoltaïque 21 m ²	3 route du coin cornu
GOMES DA SILVA	Muret 60 cm + clôture 1 m + portillon + portail	4 impasse des Bels
EFFY SOLAIRE	Installation photovoltaïque 47,05 m ²	3 route du coin cornu
POTTIER	Isolation extérieure	25 route du Bourg
ECO LOGIS France	Installation photovoltaïque 28 m ²	30A route de Sous-Etraz
ESCAFFIT	Piscine 4 m x 8 m	5 chemin de Thenières
SAS M.S.G / CONIGLIARO	Transfert d'une déclaration Préalable en cours de validité	2 ch des grands Prés - Lieudit Peureuse
MEYNET	Piscine 9 m x 3 m	24B route de Chevilly

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS
DU 15 NOVEMBRE 2021 AU 1^{ER} MAI 2022

Nom du demandeur	Nature des travaux	Adresse du terrain
COCHARD	Maison individuelle	29 chemin de Messery
REIS / KUNZ	Maison individuelle avec garage non accolé	Les Gredalles
AARAB / PETITCUENOT	Maison individuelle	63 route du Bourg - Lot A
DE RAEDT / MARIN	Maison individuelle	Route de Sous-Etraz
MATHERN	Maison individuelle	Route de Sous-Etraz
MATHIEU	Garage fermé + abri voiture	1 chemin des Grands Prés - La Tour
GROSOL	Maison Individuelle	Champs Julien Lot n°1 chemin de Brolliet
ENJOLRAS / PETIT	Maison Individuelle	Lotissement «Les Soleils de Massongy» Lieu-dit Grandes Conches
PINTO / BARBOSA	Maison individuelle	Route de Brolliet
GRANJON	Modification permis en cours de validité	51 route de Conches
DESPLANQUES	Transfert de permis délivré en cours de validité	3 chemin de la Roche
RIESEN	Modification permis en cours de validité	Lotissement «Les Grandes Vignes» Lot n°10 - Impasse des Bels



Le numéro de rue en bord de voirie publique est obligatoire afin de faciliter le travail des usagers (services de secours, facteurs, livreurs, etc.).

Dans un souci d'esthétique et d'uniformisation de notre village, le modèle de plaque est normé et il est impératif de respecter le modèle communal.

Si vous ne possédez pas de plaque de ce type, merci de vous rapprocher des services de la mairie, cela est GRATUIT !

INTERCOMMUNALITÉ



PAV « POINTS D'APPORT VOLONTAIRE »

Avez-vous une idée du poids de vos déchets sur une année ?

La moyenne constatée sur le territoire de Thonon Agglomération est de **570 kilos** par habitant et par an ! Ce chiffre comprend les ordures ménagères, les déchets recyclés et les apports en déchetterie.

L'Europe a légiféré avec une demande forte de réduire la part des déchets incinérables au profit des déchets recyclables : tous les plastiques devront être triés au 1^{er} janvier 2023, et les biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

Il y a urgence, l'incinérateur de Thonon-les-Bains est à saturation et nous sommes obligés à l'heure actuelle d'exporter une partie de nos déchets vers d'autres territoires.

Il nous faut réagir et c'est pourquoi Thonon Agglomération a fait le choix des PAV pour ses administrés, l'objectif annoncé étant d'équiper les 25 communes en PAV pour 2025.

Plusieurs communes voisines comme Loisin, Ballaison, Douvaine ou encore Sciez sont déjà passées à ce système innovant et ça marche ! Sur ces villes et villages, la part de déchets ménagers recyclables a augmenté de 30%.

Fin 2022 les travaux d'implantation des PAV, sur la commune de Massongy vont débuter.

Huit points complets de tri vont être installés, comprenant chacun 3 bacs à ordures ménagères et 4 bacs de tri sélectif (Verre, emballages et papier).

Pour les positionner au mieux les critères suivants ont été retenus :

- Déploiement sur l'ensemble de la commune avec une répartition permettant un maillage optimum.
- Permettre autant que possible de s'y rendre à pied.
- Priorité a été donnée aux terrains appartenant à la commune, afin de limiter l'impact financier.

Avant la mise en service des PAV et donc l'arrêt du ramassage en porte à porte, de nombreuses informations sur le nouveau fonctionnement du ramassage des déchets vous seront communiquées, la principale étant le passage des ambassadeurs du tri de Thonon Agglomération chez vous.

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUI N'EST PAS PRODUIT !

Voici 10 pratiques exemplaires à mettre en place chez soi pour limiter ses déchets :

1. Proscrire les produits jetables
2. Limiter les emballages
3. Opter pour des produits réutilisables
4. Réduire sa consommation de papier
5. Mieux trier
6. Composter les déchets de cuisine
7. Réutiliser les déchets du jardin
8. Bien gérer les déchets à risque
9. Réparer
10. Donner

PROTOCOLE D'OBTENTION D'UN RENDEZ-VOUS MÉDICAL



**BESOIN RAPIDEMENT
D'UN AVIS MÉDICAL ?**
PENSEZ-VOUS QUE VOTRE PRONOSTIC
VITAL PEUT-ÊTRE ENGAGÉ ?



CONTACTEZ LE SAMU : 15 OU 112
NE CONTACTEZ PAS LE CABINET
DE VOTRE MÉDECIN TRAITANT

Vous n'avez pas réussi à avoir un rendez-vous ?
Si vous habitez ou êtes de passage sur le territoire du
Bas-Chablais*** ou que votre médecin traitant est situé
sur le Bas-Chablais, gérer vos Soins Non Programmés*
grâce à la CPTS du Bas-Chablais**.

04 56 66 04 40

Numéro d'appel gratuit.
Joignable du lundi au vendredi de 8h à 12h.

* Les Soins Non Reprogrammés (SNP) répondent aux besoins des patients souffrant d'un problème de santé qui ne relève pas de l'urgence vitale mais dont la prise en charge ne peut être ni anticipée ni retardée.

** CPTS - Communauté Professionnelle Territoriale de Santé: organisation des professionnels de santé sur un territoire donné.

*** Communes appartenant à la CPTS du Bas-Chablais : Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Lyaud, Machilly, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Saint-Cergues, Sciez, Veigy, Yvoire.

Pour plus de renseignements sur
la CPTS du Bas-Chablais rendez-vous sur :
cpts-bas-chablais.fr

SÉCHERESSE, OÙ EN EST-ON EN HAUTE-SAVOIE ?

En Haute-Savoie, la neige est tombée dès le début de la saison hivernale et s'est maintenue sur nos sommets ; cependant, elle est tombée en quantité moindre par rapport à un hiver normal. Fin mars, le stock de neige restant à fondre était seulement de la moitié de la moyenne des 30 dernières années.

De plus, le printemps a été peu pluvieux. Les précipitations printanières sur le département sont de 30 à 50 % inférieures à la moyenne des précipitations attendues.

Seul le secteur de l'Arve amont a été un peu plus épargné avec un déficit de 20 à 30 %. Les quelques précipitations ont permis de maintenir l'humidité des sols à la moyenne ou à moins de 20 % sous la moyenne, de maintenir le niveau des cours d'eau en dessous du seuil d'alerte, mais ne permettent **pas une recharge complète des nappes phréatiques**.

Les températures et le manque de précipitations attendues dans les mois à venir risquent d'aggraver la situation.

Consultez l'arrêté n°DDT-2022-0725 du 19 mai 2022 limitant les usages de l'eau sur le sud-ouest lémanique



ASSOCIATIONS



LA MALLE AU GRENIER

La Malle au Grenier, c'est une troupe de théâtre adulte, des ateliers pour les jeunes (7-18) et le festival « Quincy soit-il ! » de fin novembre.

Après deux années chaotiques, nous voici enfin arrivés au terme d'une saison théâtrale presque normale, sans trop d'accrocs.

Le 9^{ème} festival a été organisé le dernier week-end de novembre. Nous sommes satisfaits de cette édition tant sur le plan artistique que sur la fréquentation.

Pour le comité d'organisation, les rapports humains avec les troupes de différentes régions sont aussi essentiels que la qualité des spectacles. Nous lançons un appel aux bénévoles qui voudraient s'impliquer dans ce festival, ils seront les bienvenus !

Pour la troupe des adultes, nous venons de jouer, au Théâtre de Quincy, une pièce d'Alain Guyard « La Bande à Bonnot », qui sera rejouée au début de l'automne avant de partir en tournée.

Quant aux enfants, ils ont été sur scène les 10, 11 et 12 juin pour leur spectacle de fin d'année.



**POUR CEUX QUI VOUDRAIENT
INSCRIRE LEURS ENFANTS
POUR LA SAISON PROCHAINE
06 78 13 72 23
contact@malleaugrenier.com
malleaugrenier.com**

- - -

Au forum des associations à la rentrée

TIRELIRE DES ÉCOLES



En mars dernier, la TEM Tirelire des Ecoles de Massongy a organisé une tombola : la « TEMbola ».

Nous remercions du fond du cœur tous les acteurs de cet évènement : enseignes donatrices (elles ont été nombreuses), bénévoles, et une mention spéciale à nos petits vendeurs qui ont œuvré pour en faire un immense succès !

Nous félicitons la famille Bosco-Sury, grande gagnante de notre 1er lot, une trottinette électrique.

Nous continuons avec les réjouissances, en effet, après deux années d'absence la célèbre Farfouille de Massongy est de retour !

Le week-end du 25-26 juin sera consacré à la fête, avec la fête de l'école le samedi (dès 11h avec le spectacle des enfants, suivi d'un buffet et d'une kermesse) et la Farfouille le dimanche (de 8h à 17h).

Et nous vous donnons rendez-vous le mercredi 13 juillet pour célébrer ensemble la Fête Nationale.

La TEM s'occupera du bar et du buffet.

On vous attend nombreux !

Une dernière information, début septembre se tiendra notre Assemblée Générale, afin d'élire le bureau et d'organiser les prochaines animations.

Votre avis compte pour faire avancer les projets !

POUR NOUS CONTACTER

TEM - Route de l'église 74140 Massongy

tirelire.massongy@gmail.com

06 17 47 79 24

f Tirelire De L'école Massongy

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES RIVERAINS DE L'AÉROPORT DE GENÈVE



**Soutenez, agissez, adhérez !
L'AFRAG agit pour préserver
votre qualité de vie et votre sécurité.**

Elle mène une politique de dialogue et de propositions avec les autorités suisses et françaises concernées pour atténuer les nuisances liées à l'aéroport international de Genève sur votre territoire.

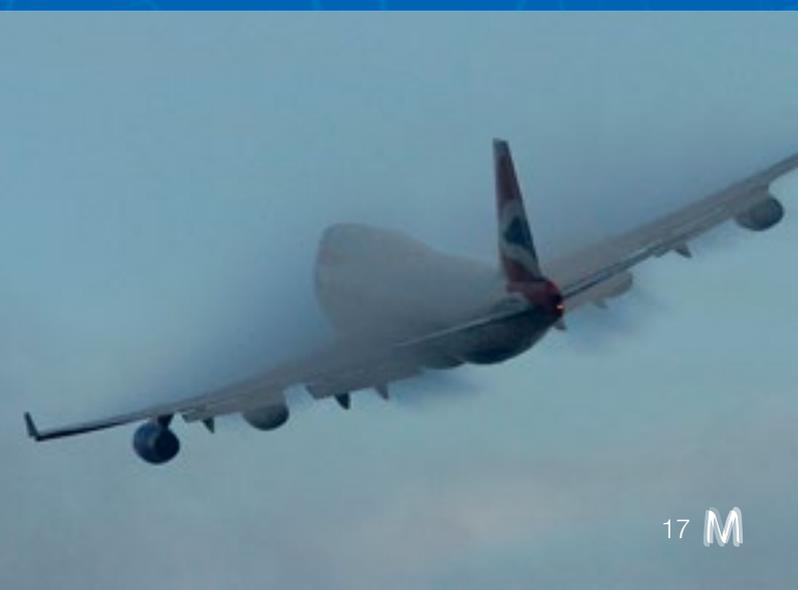
Elle ne condamne pas l'aéroport, ni les voyages aériens, mais milite pour des trajectoires privilégiant l'axe du Léman et non le territoire haut-savoyard.

Informations sur le site : www.afrag.fr

**L'adhésion est disponible en ligne sur le site.
Elle peut être également adressée par voie postale à
l'AFRAG,
les Prés du Léman, 599 route de Messery,
74140 Nernier
ou transmise par mail à contact@afrag.f
(avec le règlement par virement).**

Le président et les membres du bureau de l'Afrag vous remercient et sont à votre disposition pour toutes informations, à transmettre par mail ou courrier.

Stéphan DEVE, président, Georges RYSER, président honoraire, Serge BEL, vice-président, Marine WALLACE, trésorière, Marie-Pierre BERTHIER, secrétaire générale.





Le 13 mai 1934, l'Alerte eut le privilège d'organiser le festival des musiques du canton de Douvaine

L'ALERTE DE MASSONGY

Les fanfares et batteries-fanfares sont des formations issues de la musique militaire quand les régiments marchaient, défilaient, chargeaient et transmettaient les ordres au son du clairon et du tambour. Cette musique militaire a quitté peu à peu les casernes pour descendre dans la rue après la première Guerre Mondiale.

Elles sont souvent dénommées **cliques** et ont adopté les codes de l'armée : l'uniforme, les bannières et le répertoire, essentiellement des marches militaires.

Une clique de clairons, trompettes de cavalerie et tambours voit le jour officiellement en 1922 à Massongy à l'initiative de l'Abbé Petit, le curé du village depuis avril 1919.

Cependant, la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune était déjà dotée d'une formation musicale sous le nom de l'Alerte. Elle avait participé entre autres, au son de ses trompettes, de ses clairons et de ses tambours (instruments utilisés initialement pour la transmission des signaux d'alertes) aux funérailles du Comte Alban de Quincy en décembre 1919, à l'inauguration du monument aux morts le 11 novembre 1921, aux funérailles du soldat Simon Léon en décembre 1921.

La déclaration à la sous-préfecture de Thonon d'une association loi 1901 sous le nom de l'Alerte de Massongy date de juillet 1927.

Elle était formée de jeunes gens catholiques. Elle proposait des activités culturelles et sportives à l'ensemble de la population : la pratique de la musique, du football, de l'éducation physique et de la préparation militaire. Ainsi, la musique se démocratisera dans les couches populaires. Son siège se situait à la salle du patronage dans la ferme du château de Quincy. Elle était présidée par Marcel Artique. Elle participait aux célébrations patriotiques, aux manifestations sportives, aux célébrations religieuses, au corso de la fête des vendanges à Douvaine, à la vogue de la Saint Jean et aux divers festivals.

L'abbé Veyrat et l'Alerte au Festival de Veigy - 1937





Édouard Favre, le président Ravailleau, Jean Favre

Les premières prestations furent dirigées par l'abbé Petit. Puis il transmet rapidement le flambeau à Louis Isabelle (dit P'tit Oui).

Bérets blancs, flammes d'instruments ornées à l'effigie du cor de chasse ornaient les premiers costumes.

Les déplacements dans les communes avoisinantes s'effectuaient à bord des camionnettes de Messieurs Bally, Jean-Marie Bel et Jules Giuzzi. Ce dernier possédait un appareil photo immortalisant ainsi les premiers pas de la société.

Chaque année L'Alerte proposait une promenade ouverte à l'ensemble des massongiens : Chamonix, abbaye de Hautecombe, Megève, col de la Faucille... ainsi qu'une activité théâtre et des séances récréatives. Le second conflit mondial a stoppé le dynamisme de l'association.

En avant la musique !

Le 1^{er} novembre 1949, une nouvelle version de l'Alerte voit le jour sous la direction d'Édouard Favre.

Changement de costumes en 1951, les musiciens sont alors dotés d'une chemise blanche .

Le béret blanc est remplacé par une casquette noire toujours à l'effigie du cor de chasse.

L'activité théâtre reprend. Les pièces sont jouées dans les communes avoisinantes : Allinges, Douvaine, Gaillard...

Le transport est assuré par Robert Chevalley.

En 1956, Jean Favre remplace Edouard à la direction de cette formation.

Afin d'améliorer les finances, une nouvelle animation est proposée trois fois par an :

le concours de belote à la salle de Quincy. Dindons, canards, lapins, paquet de tabac, cardons, beurre, planche à laver récompensaient les meilleurs joueurs du canton !



Centenaire rattachement de la savoie - 1960

En 1960 l'Alerte participe aux commémorations du centenaire du rattachement de la Savoie à la France.



Centenaire rattachement de la savoie - 1960

Après la dissolution effective des fanfares paroissiales et municipales de Sciez, Jean Favre leur propose de rejoindre la formation de Massongy qui deviendra l'Alerte de Massongy-Sciez en 1964.

En 1966 l'Alerte organise sa première soirée « choucroute ». Une soirée festive et récréative animée par P'tit Joseph et son accordéon.

Après l'accord des municipalités de Massongy et de Sciez, on décide de renouveler l'équipement vestimentaire : pantalon bleu marine avec un liseré, cravate, épaulettes, chemise bleu ciel et nouvelle casquette.

La salle de Quincy ne répondant plus aux normes de sécurité, les répétitions auront lieu dorénavant sous le préau de l'école de Sciez.

Encore une nouvelle animation !

Les premières éditions du Ball trap seront organisées dans le parc et l'allée du château de Quincy à l'initiative de Mimi Grevaz, chasseur et musicien.

50^{ème} Alerte 8 oct 1972 Massongy



Le 8 octobre 1972 l'Alerte fête son cinquantième anniversaire. La cérémonie est présidée par Jules Favre, maire de Massongy et Jean Dunand, maire de Sciez. L'ensemble des présidents et directeurs des musiques du Chablais sont présents autour de leur président M. Passaquin.

Le 13 octobre 1974, la clique devient une batterie fanfare. Une batterie fanfare intègre des instruments de la famille des cuivres à sons naturels (sans pistons) : clairon, trompette de cavalerie, cor de chasse, clairon basse, trompette basse, tuba, euphonium et des instruments de percussions tels que des tambours, des grosses caisses, des claviers, des timbales et autre accessoire.

Toujours aussi dynamique, la clique organise conjointement avec les pompiers dès 1975 : **La vogue de la saint Jean**

Les festivités débutaient le samedi soir par deux défilés de l'Alerte : l'un dans les rues de sous-Etraz et l'autre au centre du village.

Un grand bal clôturait la soirée sous le préau de l'école du chef-lieu.

Le dimanche, les coureurs cyclistes se disputaient « le grand prix de Massongy » dans les rues de sous-Etraz, les plus jeunes profitaient des manèges de la fête foraine.



1969 - Fête de la jeunesse à Thonon



Le congrès des pompiers à Thonon - 1980

À partir de 1977 une nouvelle activité récréative est proposée annuellement : un loto.
Les répétitions auront lieu désormais dans une salle de classe de l'ancienne école de Prailles. L'Alerte se produit dans les départements voisins et aussi en Suisse : Vernier, carnaval de Monthey.

L'engouement pour cette batterie fanfare jusqu'à la fin des années 70 connaît un déclin. Les effectifs peinent à se renouveler. Rejoindre la clique locale était souvent une des rares distractions locales. Les sorties permettaient souvent de quitter pour la première fois son village.

L'offre grandissante des loisirs, des activités culturelles et sportives, le développement des écoles de musique et des conservatoires permettent l'élargissement du choix des instruments.

Au fil des dernières décennies, l'Alerte passera de vie à trépas sans tambour, ni trompette.

Groupe Patrimoine de Massongy,
juin 2022
Avec l'aimable collaboration
de M. Joël Favre



L'ALERTE A 100 ANS !

À l'occasion du centième anniversaire de la création officielle de cette formation musicale, le Groupe Patrimoine de Massongy vous propose une rétrospective de la vie de l'Alerte dans les locaux de la mairie de Massongy

De juillet à décembre 2022
L'exposition sera ouverte au public
aux horaires d'ouvertures de la mairie.

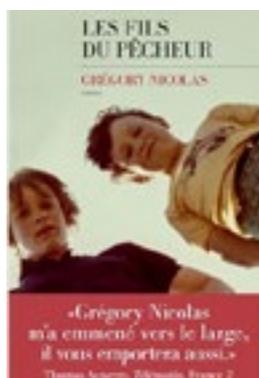
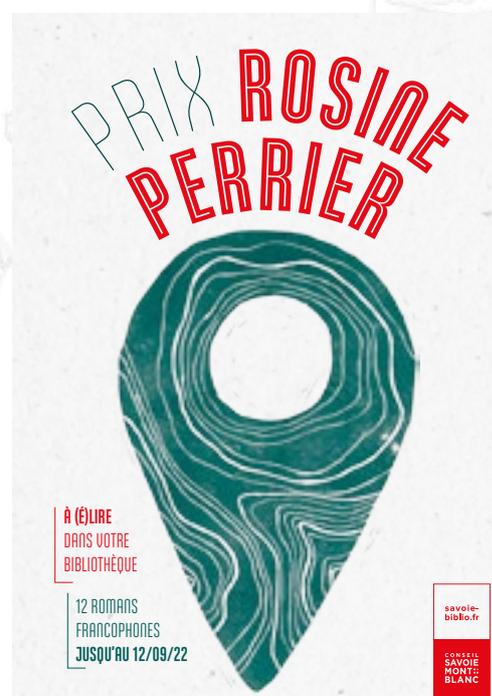
LA VIE À LA BIBLIOTHÈQUE

PRIX LITTÉRAIRE ROSINE PERRIER UN ROMAN FRANCOPHONE À LIRE ET À ÉLIRE

Plus de 200 bibliothèques de Savoie et Haute-Savoie dont Massongy participent à ce prix littéraire comme chaque année.

LECTEURS, participez à ce jury littéraire !

Six ouvrages publiés en 2021 sur les douze sélectionnés sont à votre disposition dans votre bibliothèque.



LES FILS DU PÊCHEUR
de Grégory Nicolas



ULTRAMARINS
de Mariette Navarro



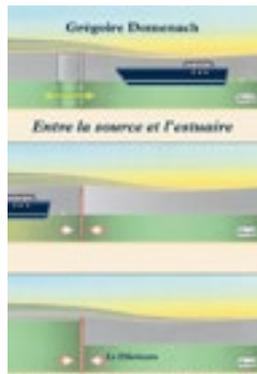
MATHILDE NE DIT RIEN
de Tristan Saule



GRIZZLY
de Nan Arousseau



**DES DIABLES
ET DES SAINTS**
de Jean-Baptiste Andrea



**ENTRE LA SOURCE
ET L'ESTUAIRE**
de Grégoire Domenach

LES 6 AUTRES LIVRES SÉLECTIONNÉS SONT

- **Le cœur à l'échafaud** d'Emmanuel Flesch
- **Comme des bêtes** de Violaine Bérot
- **Du roi je serai l'assassin** de Jean-Laurent Del Socorro
- **Paresse pour tous** d'Hadrien Klent
- **Le passeur** de Stéphanie Coste
- **La sacrifiée du Vercors** de François Médéline

COMMENT FAIRE ?

VOUS ÊTES LIBRE :

pas d'inscription, pas d'obligation de lire un minimum de livres. Selon votre temps, votre envie, vous lisez et pour cela, vous avez jusqu'au **12 septembre prochain**, date de remise des votes, cela vous laisse du temps !!!

Après lecture d'un livre, si vous l'avez aimé un peu, beaucoup, passionnément, ou pas du tout, vous remplissez le bulletin de vote glissé dans l'ouvrage emprunté. Vous avez la possibilité également de livrer vos critiques sur ce bulletin. Vous le déposerez à la bibliothèque lors de la restitution du livre.

La remise des prix aura lieu en présence de l'auteur, lauréat du prix, LE 8 OCTOBRE 2022 au salon du livre d'Hermillon.

DÉCOUVREZ NOS NOUVEAUTÉS 2021/22 DANS LES RAYONS ADULTES ROMANS, POLARS



LE JEU DES SI
de Isabelle Carré



LABYRINTHES
de Franck Thilliez



LE PAQUEBOT
de Pierre Assouline

C'EST LE TEMPS DU JARDINAGE ET DES VACANCES !

Vous trouverez à la bibliothèque des documentaires, des magazines, des livres pour les jardiniers confirmés ou amateurs ainsi que des guides touristiques.

AUTRES NOUVEAUTÉS

- **La fille parfaite** de Nathalie Azoulai
- **Le festin** de Margaret Kennedy
- **L'autre femme** de Cristina Comencini
- **Merci, Grazie, Thank you** de Julien Sandrel
- **La promesse** de Damon Galgut
- **Où naissent les héroïnes ?** de Claire Vigarello
- **Le pays des autres Regardez-nous danser** de Leïla Slimani
- **Souvenirs d'un chef du protocole** de Daniel Jouanneau
- **Les liaisons périlleuses** de Frédérique Sophie Braize
- **La patience des traces** de Jeanne Benameur
- **La décision** de Karine Tuil
- **Les femmes du North End** de Katherena Vermette
- **Le monde sans fin** de Christophe Blain
- **Terra Nullius** de Victor Guilbert

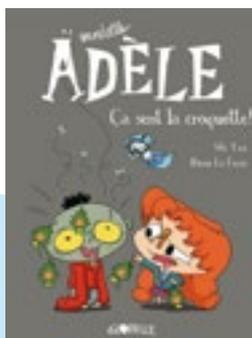
LES NOUVEAUTÉS PROCHAINEMENT DISPONIBLES DANS LE RAYON BD ENFANTS/ADOS ENTRE



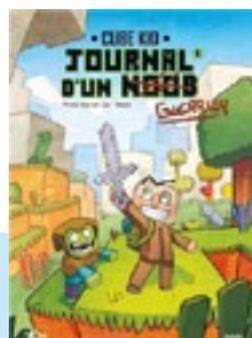
**DRAGON BALL
SUPER**
Tome 1 à 6



**L'ATELIER DES
SORCIERS**
Tome 1 à 9



MORTELLE ADELE
Tome 10 et 11



**LE JOURNAL
D'UN NOOB**
Tome 1 à 3



EMMA ET CAPUCINE
Tome 6

**VOUS AVEZ JUSQU'AU 13 JUILLET
POUR FAIRE LE PLEIN DE LIVRES
À DÉVORER SANS MODÉRATION !**



ATELIERS D'ÉCRITURE DE HAIKU ET DE COMPTINES

Des ateliers d'écriture de haïku et de comptines se sont déroulés avec succès et plaisir les 21 et 24 janvier dernier. Ce fut l'occasion de faire une incursion dans la culture japonaise pour les écoliers de Massongy : le haïku étant un petit poème japonais.

Il se décompose en 17 syllabes réparties sur 3 vers :
5 syllabes pour la première phrase
7 syllabes pour la seconde
5 syllabes pour la troisième

Voici un florilège de leurs créations Des comptines amusantes

LE LOUP

Le loup gris fait Ouh ! Ouh !
Mon loup tout doux
Se cache derrière un buisson de houx
En attendant un hibou
Pour lui faire coucou
Attention Hibou ! Le loup dévore tout !

*Comptine réalisée par les élèves de la classe
PS/MS/GS classe de Mme Mardhoud Laïla*

LE LAPIN

Un petit lapin coquin
Grignote du pain,
Mange des carottes
Et fait des petites crottes.
Il saute à pieds joints
Sur une botte de foin
Il habite dans un clapier
Ou il a trouvé un vieux panier

*Comptine réalisée par les élèves de la classe
PS/MS/GS de Mme Vidal Natacha*

Des haïkus éloquents réalisés par les élèves des classes de CE1 et CE2 sur le thème des animaux et sur le thème de l'hiver pour les élèves des classes de CM1 et CM2

Pois courts tachetés
Grand chasseur solitaire
Terre de savane
Chloé

Nez de carotte
Écharpe en laine bleue
Et œil en caillou
Lola

Majestueuse
Immense comme la mer
Grande chanteuse
Naïa

Sauter des bosses
Piste noire, bleue, hors-piste
Avec du bon fart !
Quentin et Damien

Envol en patin
Sur la rivière gelée
Un joli matin

***Un atelier d'écriture pédagogique et ludique
pour développer son imaginaire
que l'on peut résumer ainsi***

***Esprit poète
Joie de l'écriture
Écolier heureux***



CONTACT HORAIRE

La bibliothèque fermera ses portes le **14 juillet** 2022.
Réouverture mercredi **17 août** 2022

massongybiblio@aol.fr
04 50 35 81 96
Route de l'Église

DIVERS



LES BRANCHES DE VOS ARBRES DÉPASSENT SUR LA VOIE PUBLIQUE... DEVEZ-VOUS LES COUPER ?

Les branches de vos arbres (ou arbustes) empiètent sur la voie publique et, de ce fait, présentent des risques pour la sécurité des usagers. En pareille situation, le maire peut vous mettre en demeure de les couper.

Si vos branches dépassent sur la voie publique, l'élagage est nécessaire

L'avancée des branches des arbres qui gênerait la circulation sur la voie publique est de nature à entraver la commodité du passage et, éventuellement, à mettre en jeu la sécurité des piétons.

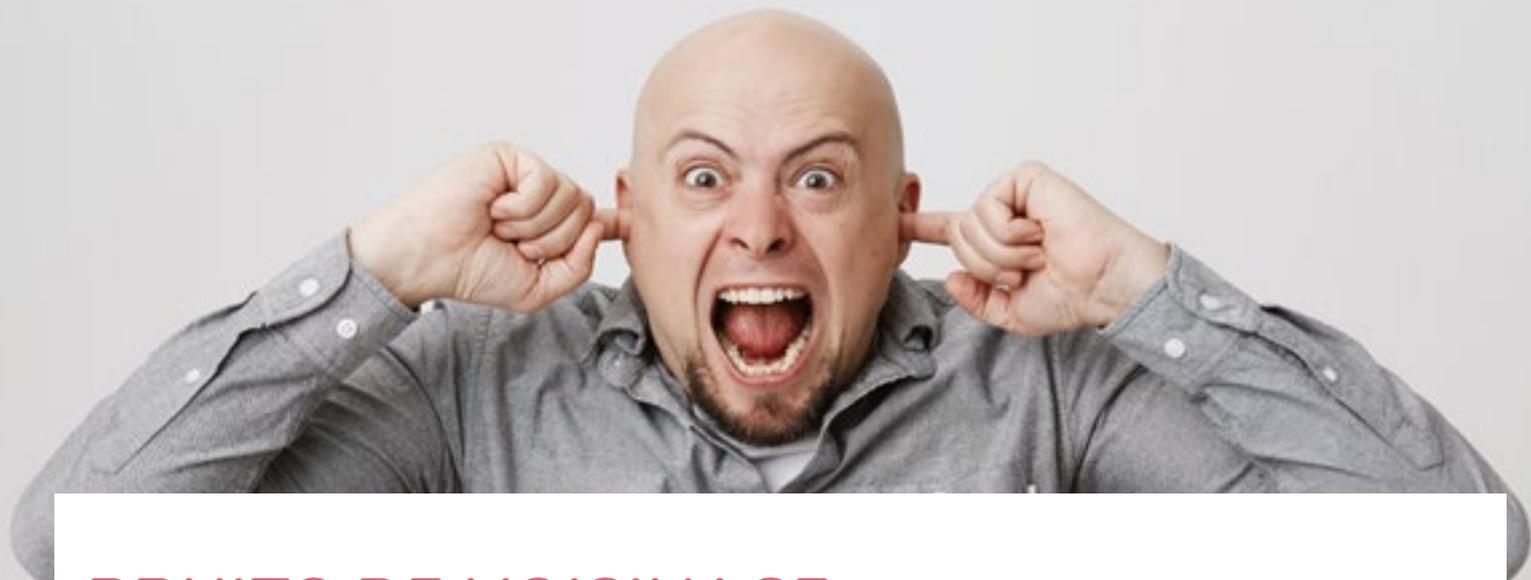
En effet, la voie publique concerne l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique et les trottoirs sont considérés comme des dépendances de la voie et font partie intégrante de l'emprise du domaine public routier. Ainsi, pour éviter tous accidents, il est nécessaire de procéder à l'élagage des arbres.

Le maire de votre commune peut intervenir sans votre accord

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire peut vous imposer de procéder à l'élagage des arbres qui avancent sur la voie publique. Pour ce faire, il peut vous adresser une mise en demeure de réaliser, dans de brefs délais, les travaux d'élagage nécessaires.

Attention, si vous ne tenez pas compte de cette mise en demeure, le maire peut intervenir directement et faire procéder, à votre place et à vos frais, à l'exécution d'office des travaux d'élagage.





BRUITS DE VOISINAGE ET EXCÈS SONORES

L'été approche, et pour que chacun puisse bénéficier d'un cadre de vie où la tranquillité est respectée, la commune vous rappelle les normes qui garantissent le respect qui est dû à ses voisins.

Il convient de se référer à l'arrêté préfectoral n°324 DDASS/2007 et à l'arrêté municipal n°2017-045 portant modification des dispositions préfectorales en matière de bruit de voisinage : article n°4 de l'arrêté préfectoral. Arrêtés disponibles sur le site internet de Massongy et à la mairie.

L'arrêté précise les horaires des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon à moteur thermique, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (*liste non exhaustive*)).



Les activités professionnelles ne doivent pas occasionner de nuisances sonores pour le voisinage. Elles sont interdites sauf en cas d'intervention urgente nécessaire pour le maintien de la sécurité ou de la protection des personnes ou des biens.

En cas d'infraction à cette réglementation, le dialogue avec votre voisin doit être préconisé. Si les faits constatés se répètent, il vous appartient d'appeler la Police Municipale lors de ses heures d'ouverture ou la Gendarmerie.

Les infractions à l'arrêté préfectoral seront sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur, par des amendes pouvant aller jusqu'à une contravention de 5^{ème} classe.

Sont également concernés

Les bruits inutiles ou agressifs de la vie quotidienne, provoqués par les comportements désinvoltes de personnes, directement (claquements de portes, cris, conversations à voix forte, utilisation d'un instrument de musique, TV, une chaîne d'amplification, un outil de bricolage, un pétard ou un feu d'artifice, une pompe à chaleur, un équipement de ventilation ou de climatisation, un appareil électroménager, ou d'animaux qu'ils possèdent.

Le tapage nocturne (en principe entre 21h et 6h) sanctionné par la jurisprudence actuelle concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique.

Les bruits de comportement

Les bruits de comportement peuvent être soumis à sanction dès lors qu'ils troublent la tranquillité publique, de jour comme de nuit. Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit par une ou plusieurs personnes dans un domicile (locataires, propriétaires ou occupants) ou dans les lieux publics

(salles communales louées) : par des cris, des pas ou des chants...

En journée, le constat de bruit excessif peut être estimé à l'oreille par les agents de police assermentés ou la gendarmerie. Ces infractions peuvent être constatées et sanctionnées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent ayant autorité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlement en vigueur.

Les bruits de voisinage sont autorisés :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h

Ils sont INTERDITS en dehors de ces horaires, ainsi que les dimanches et jours fériés.



Si chacun respecte ces quelques règles, cela facilitera sans aucun doute les rapports de bon voisinage et la tranquillité de tous. D'avance merci.



DÉFIBRILLATEUR

Le défibrillateur situé à l'ancienne mairie a été supprimé, il était devenu obsolète. Un défibrillateur neuf est à la disposition du public sous le préau de la nouvelle mairie.

FRONTALIERS DU CANTON DE GENEVE, DOUBLE-NATIONAUX, FAITES-VOUS RECENSER !

Le canton de Genève octroie, chaque année, une compensation financière aux communes françaises de l'Ain et de la Haute-Savoie dans lesquelles vivent des travailleurs frontaliers et selon les accords franco-suisse du 29 janvier 1973.

La commune de Massongy invite les nouveaux frontaliers, les nouveaux arrivants, les double-nationaux et les personnes de nationalité suisse qui travaillent désormais sur le canton de Genève à se faire recenser en Mairie.

Merci par avance à tous ceux qui n'ont pas encore effectué cette démarche, de se rapprocher des services de la mairie.

Se déclarer fait partie des actes citoyens et en le faisant, vous apporterez votre pierre à la construction des projets du village. Les sommes versées sont calculées en fonction du nombre de frontaliers qui y résident. Plus le nombre de frontaliers résidant est important, plus la somme augmente.

Pensez à effectuer votre changement d'adresse sur votre carte, sans cette modification, c'est l'ancienne commune qui touchera la compensation financière. Nous vous rappelons que ce recensement n'a aucun impact sur votre imposition fiscale.

Vous êtes d'ores et déjà remerciés pour votre démarche.

NOUVEAU DÉCOUVREZ LES INFOS DE VOTRE COMMUNE SUR VOTRE SMARTPHONE

L'application
POLITEIA FRANCE
est l'outil indispensable
pour rester en contact
direct avec votre commune.



- gratuite
- pas de donnée personnelle
- pas de pub
- toutes les infos en temps réel



DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
Commune de Massongy
mairie@massongy.fr
www.massongy.fr

